

# DOSSIER DE PRESSE

Face aux questions sans réponses sur les “loups”,  
des citoyens structurent une démarche collaborative

## Publication des résultats génétiques sur le Canis Lupus en France

Grenoble , le 22 novembre 2017



Résultats des analyses génétiques effectuées  
par le laboratoire FORGEN (Allemagne)

*Document synthèse pour la période mai à octobre 2017 réalisé par  
le groupe de personnes ayant demandé, réalisé et financé ces analyses.  
Merci au soutien des éleveurs, des élus et des associations*

**Mercredi 22 novembre 2017 à 14h00**

**Chambre d'Agriculture de l'Isère**

40 Avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble

### Contacts Presse

- . Bruno Lecomte (Vosges), éleveur : 06 59 68 51 72
- . Jean Christophe Brunet (Massif-Central), éleveur : 07 82 28 20 41 / 05 65 71 82 31
- . Yann Souriau (Alpes), maire : 06 38 84 83 18

# **SOMMAIRE**

## **1. Présentation générale**

### **► Situation de la prédation depuis 25 ans**

- . 2016 : 10.000 brebis reconnues officiellement prédatées
- . Les autres animaux d'élevage / domestiques
- . Echec des moyens de protection
- . Coûts financiers

### **► Pourquoi une mobilisation des éleveurs ? Beaucoup d'interrogations...**

- . ressentis de mensonges et de dissimulations depuis le début des "retours" des loups
- . hiatus sur les estimations du nombre de loups
- . évolution du comportement des "loups"

### **► Pourquoi la piste des analyses ADN ?**

Explications du comportement des loups "sans gêne" car :

- . animaux d'élevages clandestins : loups purs ? Loups croisés avec des chiens ?
- . animal hybride et exclusion du quota des loups prélevés ?
- . animal hybride loups / chiens : proximité de l'homme ?
- . ONCFS : manque de recherche d'informations / absence d'informations / absence de communication des informations collectées
- . refus de l'Oncfs de faire des analyses salivaires sur les victimes en ne faisant que celle sur les indices de présence et de propagation du loup.

## **2. Hybridation : analyses ADN**

### **► Présentation du laboratoire ForGen**

### **► Un enjeu commercial et scientifique**

### **► Méthodologie ForGen : ADN mitochondrial / ADN nucléaire**

Choix de **10 Marqueurs** pour déterminer les différentes races de chiens et différents types de loups.

### **► Méthode de prélèvements**

Les "supports" des prélèvements

Les modalités et respect d'un protocole établi avec le laboratoire

### **► Analyses génétiques de l'hybridation**

### **► Les résultats**

## **3. Hybridations : analyses morphologiques de l'hybridation**

## **4. Les analyses génétiques nucléaires et origines géographiques**

## **5. Eléments juridiques**

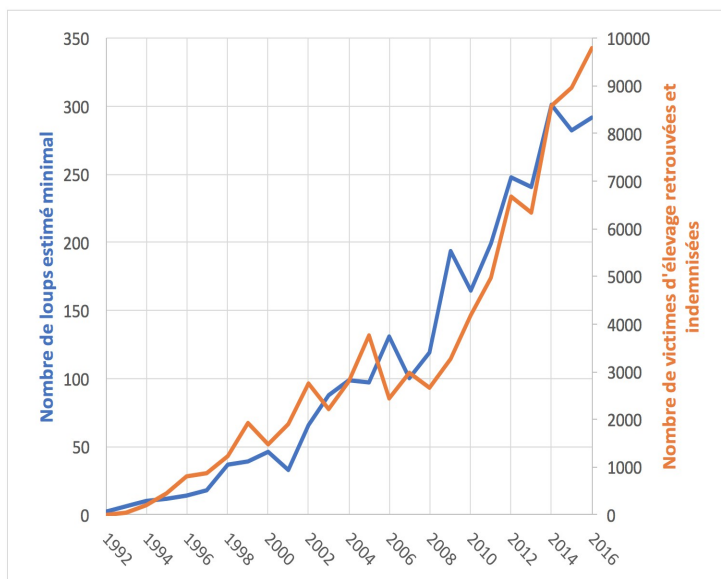
## **6. Conclusions**

## 1. Présentation générale

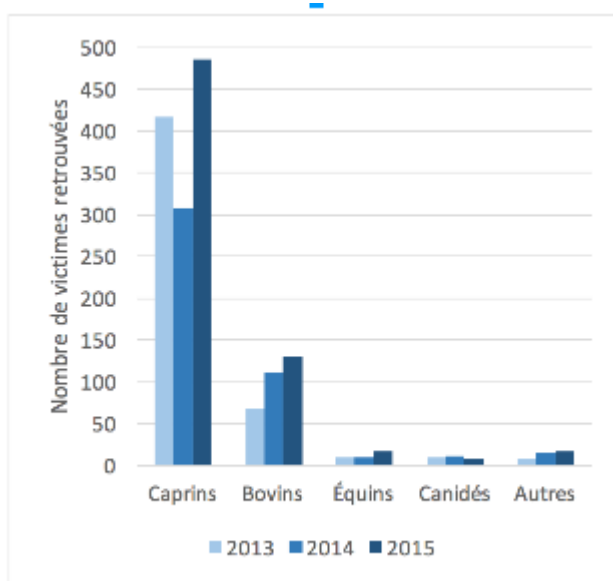
### Situation de la prédation depuis 25 ans

- . 2016 : près de 10.000 brebis reconnues officiellement prédatées
- . 2014 / 2016 : décrochement étrange du nombre de loups officiels comparé aux animaux prédatés ET à l'étendue des fronts de colonisation sur la moitié de la France : toutes les Alpes, les Vosges, les Causses et les Cévennes
- . La prédation des loups avant leur éradication : conférence de Jean-Marc Moriceau (historien) au congrès international de géographie : <https://youtu.be/tCRINbGoKio>

### . Les brebis prédatées depuis 1992



### . Les autres animaux d'élevage / domestiques



. Echec des moyens de protection

### Explosion des pertes liées aux attaques de jour



### Explosion des dégâts sur troupeaux protégés

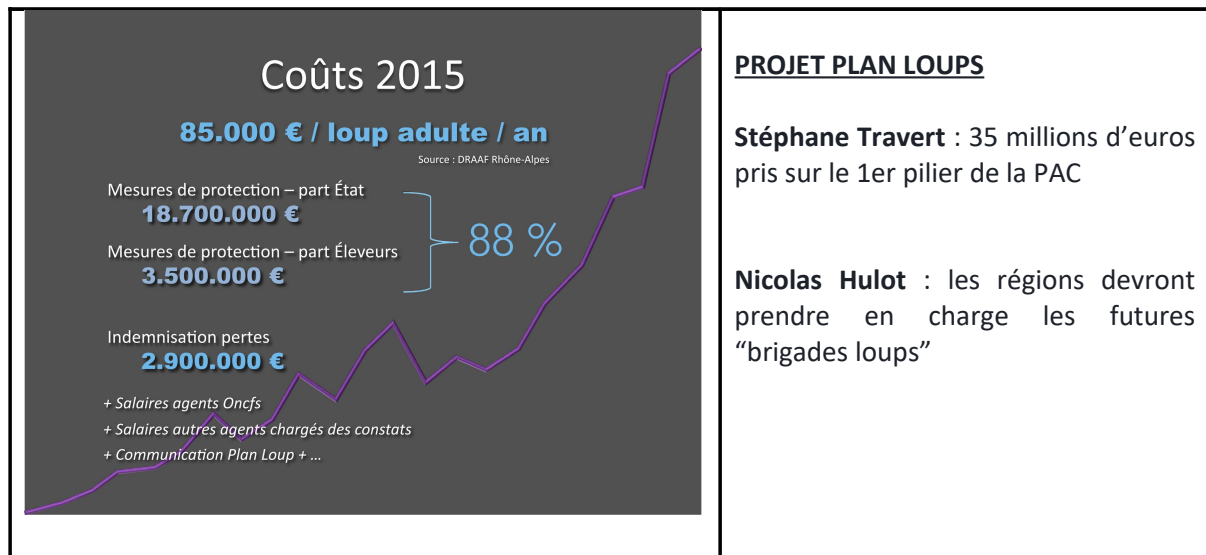


Lien youtube : Laurent Garde / CERPAM

Le dispositif de protection des troupeaux apprend aux loups à s'adapter aux moyens de protection

<https://www.youtube.com/watch?v=P8kyODwdWAE>

## . Coûts financiers



### **Pourquoi une mobilisation des éleveurs ?**

. ressentis de mensonges et de dissimulations depuis le début des "retours" des loups en France officiellement en 1993 (loup de Fontan en 1987, loups de Canjuers en 1991) : émission omerta sur les loups - France Inter.  
<https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-27-mai-2016>

. estimation du nombre de loups : hiatus entre le nombre de loups officiellement recensés, le nombre d'animaux prédatés et le ressenti des risques de prédation :

- . présences visuelles des loups,
- . stress des chiens de protection n'ayant plus de repos, tués ou blessés par les loups ou fuyant les loups et
- . attaques en augmentation sur les animaux d'élevage / compagnie

. évolution du comportement des "loups" : côté "sans-gêne", présences et attaques de plus en plus proches des activités humaines : chien de troupeau attaqué à la porte d'une maison, loups n'ayant plus peur des hommes ... en contradiction avec l'éthologie "académique" des loups.

. exclusion d'animaux prédatés : les analyses ADN montrent la responsabilité du loup

**pourquoi la piste des analyses ADN ?** Explications du comportement des loups "sans gêne"

- . animaux d'élevages clandestins : Loups purs ? Loups croisés avec des chiens ?
- . animal hybride "loup x chien" : chien = loup domestiqué d'où la proximité avec l'homme
- . ONCFS : manque de recherche d'informations / absence d'informations aux éleveurs

**Ceci indépendamment ou conjointement au fait que les "loups" n'ont pas de prédateurs en raison de leur statut de protection totale lié à la Convention de Berne. Ils n'ont pas peur des humains qui ne représentent pas de menace pour eux.**

**Cf. travaux de Michel Meuret de l'INRA (France et USA) et de Nicolas Lescureux du CNRS (Kazakhstan)**

**Loup hybride : théoriquement, les loups hybrides devraient être éliminés et exclus du quota des loups prélevés (recommandation 173 de la Convention de Berne)**  
<https://drive.google.com/open?id=14o78qjM51IXIHuybjA4l8tfPpPjF1uW9>

## 2. Les analyses ADN


### . Présentation du laboratoire ForGen : un enjeu scientifique

#### Procédure et déroulement des analyses génétiques

**Le choix du laboratoire**

*Le choix du laboratoire s'est fait sur plusieurs critères:*

- la capacité à réaliser des recherches génétiques sur les loups
- l'indépendance du laboratoire
- La base de données sur les canidés
- L'accréditation et la certification du laboratoire.



Le laboratoire allemand FORGEN pratique la génétique médico-légale à Hambourg. Depuis 2016, il est certifié par le service allemand d'accréditation selon la norme ISO 17025.


FORGEN réalise

- Des tests de filiation
- Des analyses génétiques, même avec des traces minimales
- Des analyses génétiques sur des animaux (identification des espèces, analyses de bâtardise sur des chiens )
- Le typage de chiens, chats, chevaux, lapins, etc... à partir de blessures par morsures.
- Etc.....

**Et il est expert auprès des tribunaux.**

Les analyses sont réalisées avec les mêmes normes de qualité pour les échantillons humains ou animaux.

Le docteur Jan-Hendrik MODROW est l'expert en génétique animale et sa thèse de doctorat a été consacrée au typage génétique des animaux.



**Docteur von Wurmb-Schwark** est une scientifique qui a publié 80 articles dans des revues internationales, a réalisé plus de 150 rapports et contributions scientifiques. Elle a aussi été formatrice à l'école de police sur la génétique médico-légale et enseignante responsable à l'université de Kiel en biologie judiciaire.

Le docteur Jan-Hendrik MODROW est l'expert en génétique animale et sa thèse de doctorat a été consacrée au typage génétique des animaux.

**Le laboratoire ForGen engage sa réputation de rigueur scientifique**



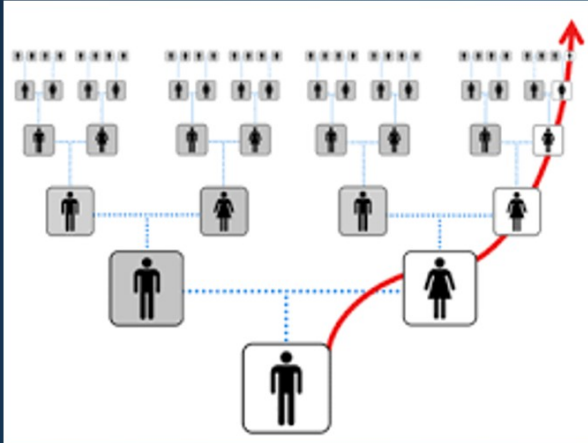
## . Méthodologie ForGen : ADN mitochondrial / ADN nucléaire

L'ADN mitochondrial est transmis par les femelles.

Il permet de remonter uniquement la lignée maternelle.

**Procédure et déroulement des analyses génétiques**  
*Le type d'analyse et le choix des marqueurs*

*Pourquoi ne pas faire d'analyse mitochondriale??*

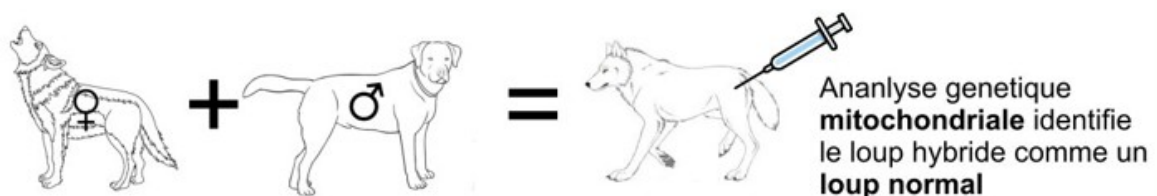
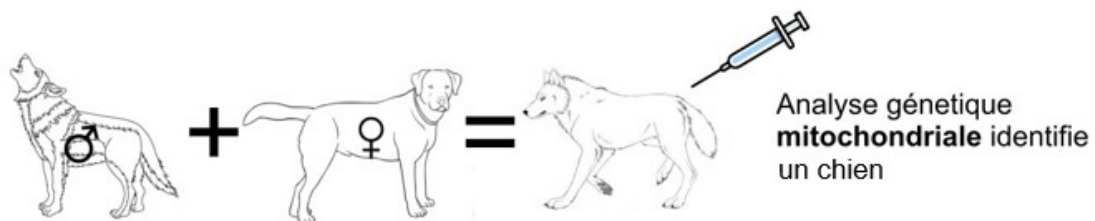


*L'ADN Mitochondrial n'est transmis sur les femelles : permet de remonter la lignée maternelle.*

*Schéma de synthèse qui fonctionne chez tous les animaux.*

En cas de croisement, l'analyse génétique de l'ADN mitochondrial identifie :

- . un chien si la mère est issue de chien et le père de loup
- . un loup "pur" si la mère est issue de loup et le père de chien



Pour identifier les loups, le laboratoire ForGen a choisi des marqueurs génétiques sur l'ADN nucléaire.

### Les 10 marqueurs d'ADN nucléaires

Les marqueurs sont des morceaux d'ADN qui caractérisent la morphologie de l'animal. Il y en a des millions. Entre les chiens et les loups, il y a 99 % de gènes identiques. Il faut donc analyser les différences entre gènes dans les 1 % qui restent, mais qui représente encore des milliers de marqueurs, plus ou moins pertinents. Le choix des marqueurs est essentiel. Grâce au séquençage du génome des loups et des chiens, il est possible de détecter les marqueurs constants chez les loups et chez les chiens. C'est un travail fastidieux, et délicat.

10 Marqueurs ont été choisis avec soin par ForGen et d'autres scientifiques pour déterminer les différentes races de chiens, et différents types de loups.

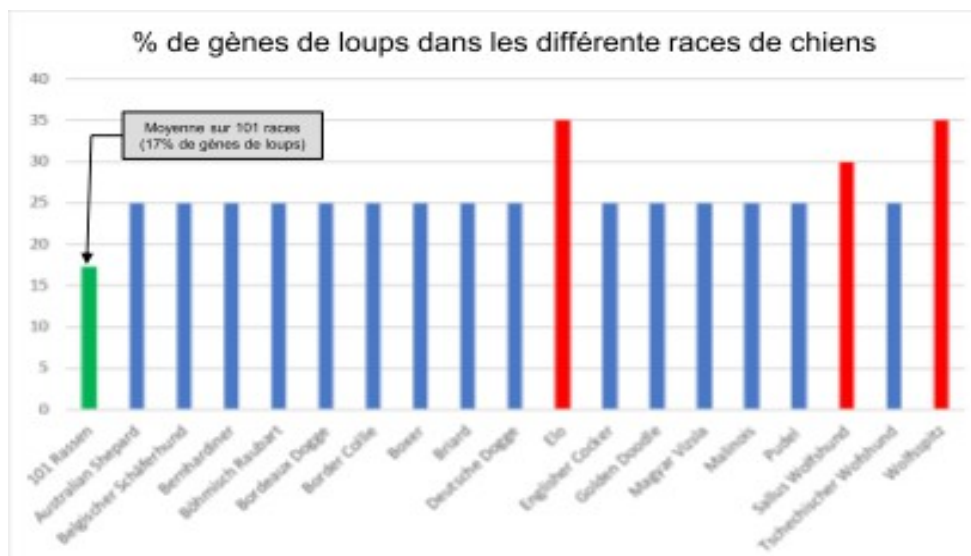
ForGen a une base de données de 700 chiens sur 100 races différentes, essentiellement sur l'Europe. (minimum 5 par races)

ForGen a une base de données de 120 loups de différentes origines géographiques, avec 4 sous espèces.

ForGen travaille avec des scientifiques internationaux pour ces références de loups.

ForGen n'a pas la référence du loup « model » et pur italien

### Loup et chien : Canis lupus, une seule et même espèce





## ► Méthode de prélèvements

Sur les animaux prédatés (moutons, veaux, lamas, chèvres, chevaux, alpagas ...), les crottes et les poils laissés par les prédateurs ou des ossements de “loups”.

Respect d'un protocole établi avec le laboratoire : consignes, modalités de prélèvement et précautions notifiées, matériel spécifique et fiche de renseignements.

Les prélèvements étaient généralement effectués en présence d'un tiers, souvent des maires en tant qu'officiers de police judiciaire.

### Procédure et déroulement des analyses génétiques

#### Les prélèvements

- Les prélèvements sont effectués sur les animaux prédatés, les crottes, des poils laissés par les prédateurs, ou sur des ossements
- Les personnes qui pratiquent les prélèvements ont une notice sur la méthode (matériel, précautions, consignes) et fiche de renseignement



## ► Les analyses génétiques



### Procédure et déroulement des analyses génétiques

Préparation pour l'extraction : incuber dans un tampon de lyse (différentes températures et durées)



Préparation de la PCR (Réaction de Polymérisation en Chaîne) multiplex pour les STR (Short Tandem Repeat) spécifiques au chien



Amplification de marqueurs STR spécifiques au chien



### Procédure et déroulement des analyses génétiques

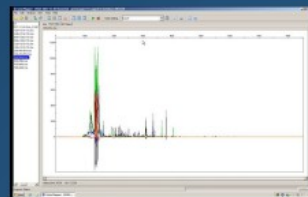
Analyse de fragments spécifiques par électrophorèse capillaire



Extraction d'ADN

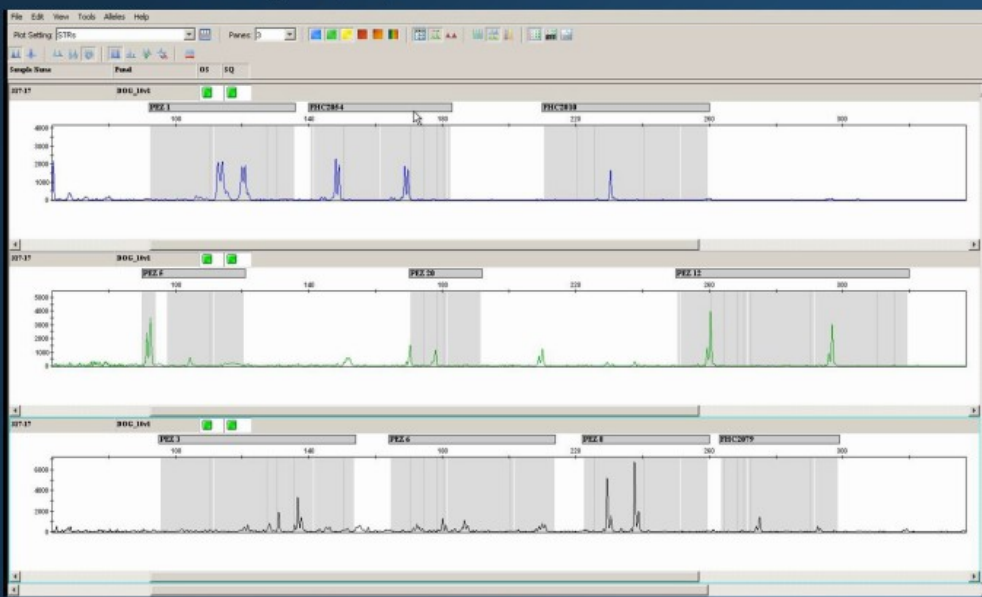


Vérification des données brutes

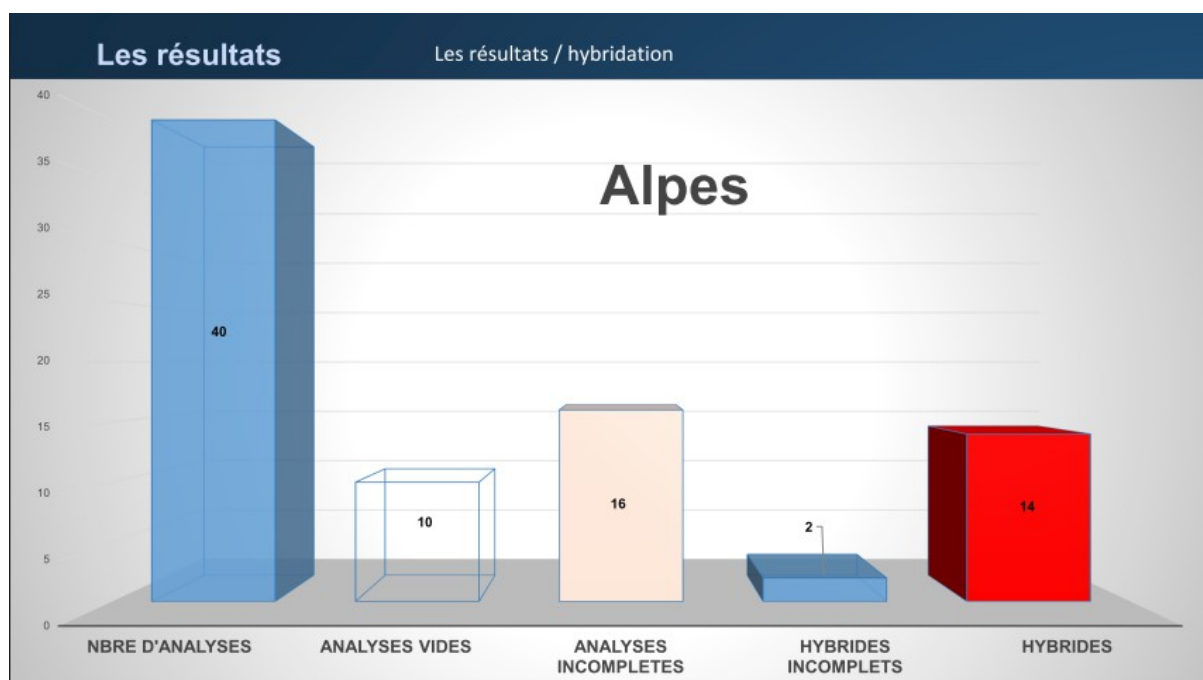
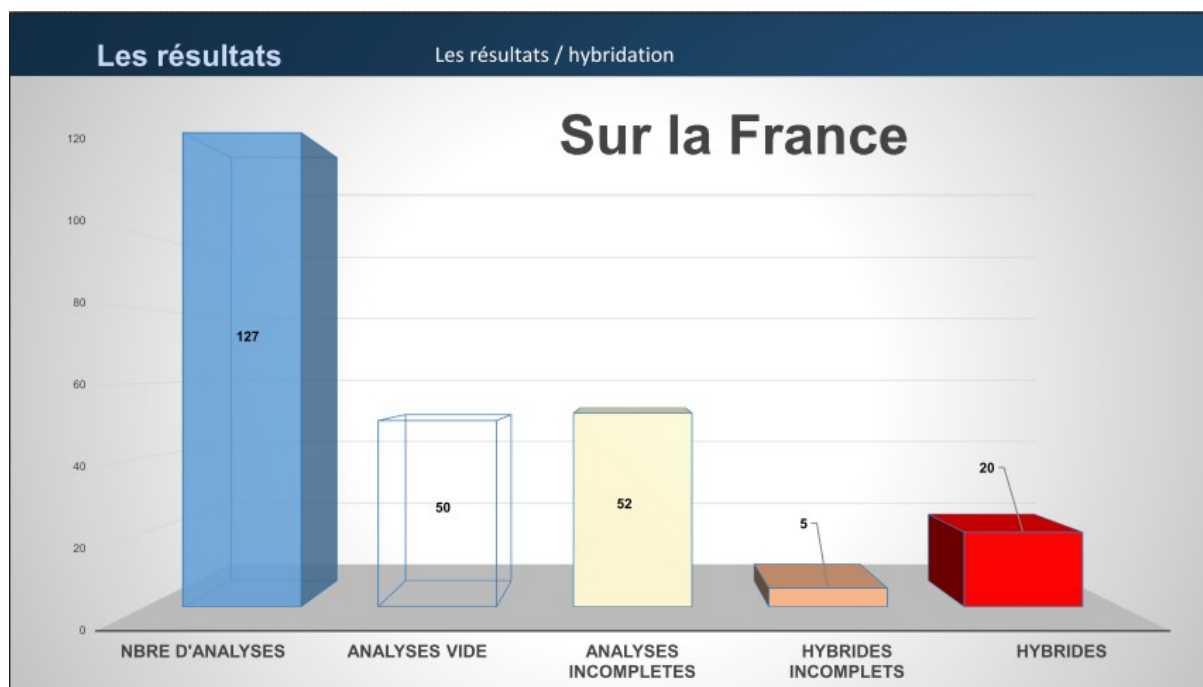


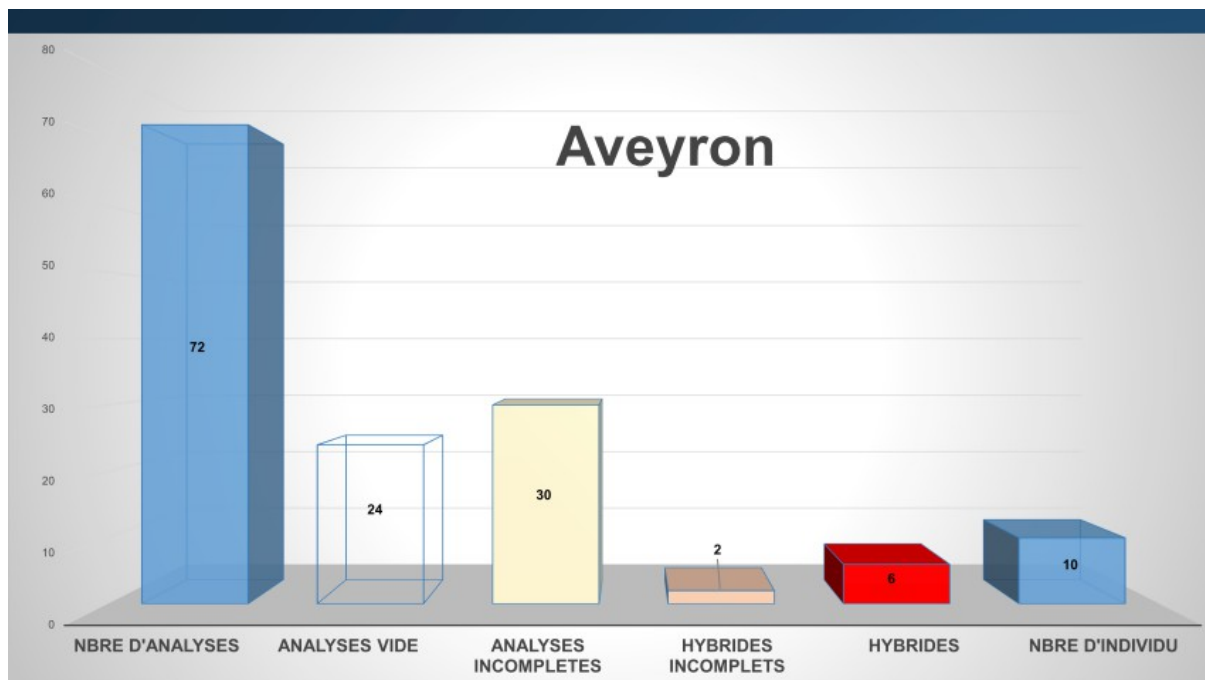
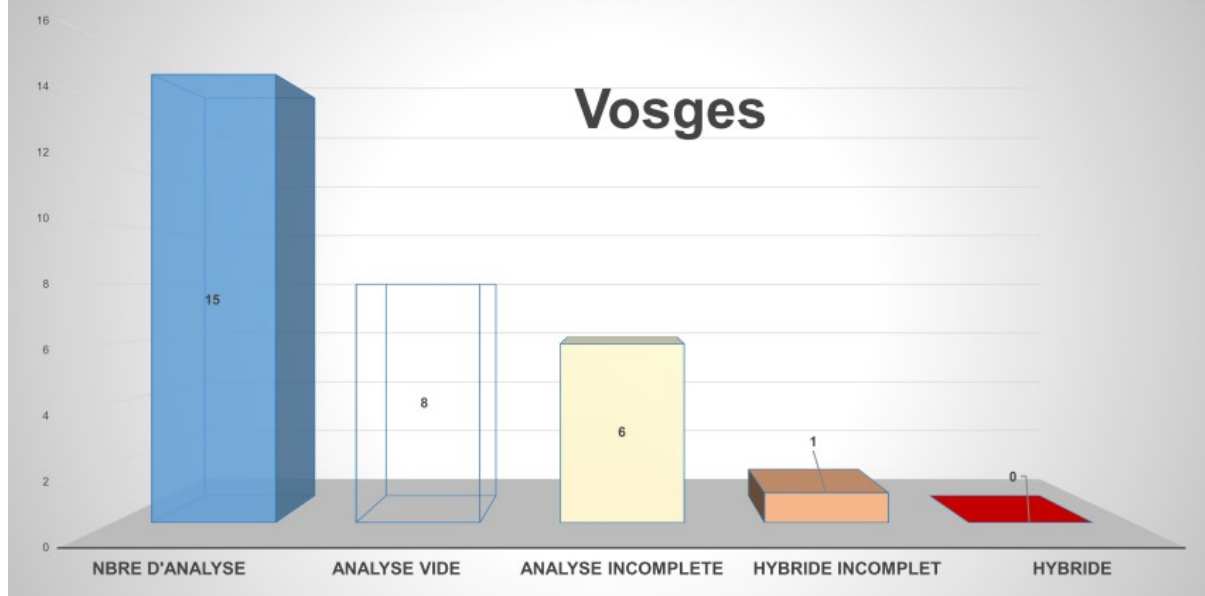
### Procédure et déroulement des analyses génétiques

Détection des fragments spécifiques



► Les résultats






### 3. Analyses morphologiques permettant de déterminer de l'hybridation

Nous pouvons aussi détecter l'hybridation grâce aux analyses morphologiques

**Les résultats** Les résultats / hybridation

**L'hybridation peut être prouvée par l'analyse génétique et/ou par l'étude de la morphologie**  
 (phénotype) comme l'explique "CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE AND NATURAL HABITATS" à Strasbourg, 2-5 Décembre 2014 avec l'aide de Luigi Bollani, Eladio Fernández-Galiano, Floor Fleurke, John Linnell and Jonathan Verschuuren

"... Il serait probablement plus approprié, en accord avec l'évolution des connaissances scientifiques, d'adopter une définition ad hoc des hybrides incorporant la génétique et la morphologie, de sorte que tout loup animal qui peut être prouvé (génétiquement) avoir certains gènes de chien et / ou (morphologiquement) avoir certaines caractéristiques physiques de chien, soit considéré comme un "hybride loup-chien". ..."





Source: CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE AND NATURAL HABITATS à Strasbourg, 2-5 Décembre 2014

**Les résultats** Les résultats / hybridation / crâne

**L'analyse du crâne pour la détermination chien / loup / hybride**  
 Analyse d'un crâne ramassé au sol en zone loup. (Var)

4.0 vue d'ensemble:  
 source d' image: ForGen - Hamburg

Procédure :

- Analyse génétique (ForGen)
- Analyse morphologique (Wernher Gerhards)
- rendu des analyses indépendantes

**Légende:**

<span style="color: green;">■</span> loup	<span style="color: red;">■</span> Significatif
<span style="color: black;">■</span> chien	<span style="background-color: gray;">■</span> sans jugement
<span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">●</span> De manière significative point fixe	

Mentaux et infos papier  
 date: 07.07.2017  
 page: 2 von 13

© Wernher Gerhards  
 07.07.2017  
 Meißen

Status: Doku

**Les résultats** Les résultats / hybridation / crâne

**évaluation craniology un canidé e France 07.07.2017**  
 Seite: 03 von 13

**A1** **Kraniometrischer Vergleichskatalog von Canidenschädel:**  
 ( Wolf + Mischlingswolf + Wolfshund + Hund + )  
 wiss. Anthologie nach von den Driesch 1976 und erweitert von Gerhards

**Fiche de mesure des données:**

- Schäfenbeinbreite (LB) 43mm
- Scheitelbeinbreite (MB) 60mm
- Schädelbreite (ZyB) 125mm
- Stirnform (FHS) ■ flach ■ mit Stoß 7mm
- Orbitaler Augenhöhlenwinkel □ 50°
- Schädellänge (ToL) 246mm
- Schädelhöhe (Bal) 230mm
- Schädelhöhe (SH) 97mm
- Gesichtsschädelhöhe (FaL) 32,6 % 132mm 53,6 %
- Hirnschädelhöhe (Nel) 37,4 % 114mm 46,4 %
- Hirnschädelhöhe (Nel) 37,4 % 114mm 46,4 %
- Hirnschädelhöhe (Nel) 37,4 % 114mm 46,4 %
- Basaler Eckzahn Fortsatz (43)
- Eckzahnabstand (C1B) Oberkiefer (19) = 51mm
- Eckzahnabstand (C1B) Unterkiefer (20) =
- Eckzahnlänge (0-m) 30mm
- Eckzahnbreite (w-x) 08mm
- Eckzahnlänge (n1 - n2) 15mm
- Prämolarenanzahl / Unterkiefer = 4x Anomalien:
- Schneidezähne / Okklusion
- Zahnreihenlänge sinister (l) (TRL)
- Zahnreihenlänge dexter (re) (TRL)



**Légende:**

<span style="color: green;">■</span> loup	<span style="color: red;">■</span> Significatif
<span style="color: black;">■</span> chien	<span style="background-color: gray;">■</span> sans jugement
<span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">●</span> De manière significative point fixe	





# Les analyses génétiques nucléaires et origines géographiques

Dans la quasi-totalité des analyses, le laboratoire ForGen a retrouvé des allèles relatives à des origines russes, lettones et baltes.

## Les résultats / "Origines"

**Les résultats des origines géographiques:**

Quand le nombre de marqueurs est suffisant, la plupart des analyses expliquent que les loups analysés possèdent des gènes similaires à ceux des loups actuellement sur la zone Balte, Lettonie, et Russie.

Ces gènes ont une absence totale dans 700 chiens, sur 100 races européennes.

Sur 20 loups hybrides, 11 ont des gènes 92 ou 96 (marqueurs de loup jusqu'à présent retrouvés seulement en Russie Lettonie et autres régions Baltiques)

Sur 79 analyses, 37 ont des gènes 92 ou 96 (marqueurs de loup jusqu'à présent retrouvés seulement en Russie Lettonie et autres régions Baltiques)

### Exemples de résultats

1048-17 (Spar 4)	<p><b>11 Merkmale in 7 von 11 Systemen:</b> PEZ1: 102, FHC2054: (151/162), PEZ5: 82/92, PEZ20: 176, PEZ3: 132/142, PEZ6: 178, PEZ8: 225/226</p> <p>FCI-7-Vorstehhunde (60496, z.B. Deutscher Drehteller)</p> <p>Wolf, baltische Population (40±6 %)</p>	<p>Es zeigt sich die größte Ähnlichkeit zu der Gruppe der Vorstehhunde, wobei sich hier als erster Treffer der angegebene Hund zeigt. Das Tier weist jedoch einen erhöhten Wolfanteil (&gt;30 %) sowie das Allel „92“ in PEZ5 auf, welches bisher nur bei WMen aus der baltischen Population nachgewiesen werden konnte. Das Merkmal „82“ in PEZ5 wurde bisher bei keinem untersuchten Canidae in unserer Datenbank detektiert. Hier wird weiter untersucht, ob es sich um ein echtes Allel handelt.</p>	
1070-17 / 1073-17 (Spar 1)	<p><b>13 Merkmale in 9 von 11 Systemen:</b> PEZ1: 119 FHC2014: 143/151 FHC2010: 225 PEZ5: 92/103 PEZ17: 269 PEZ3: 111 PEZ6: 177/181 PEZ8: 211/228 FHC2079: 271 SNY-Test: negativ</p> <p>FCI-9-Stehhunde (3342,75 %, z.B. Schäferhund)</p> <p>Wolf (40±2 %, lettische Population)</p>	<p>Hund oder Wolfmischung. Das Allel „92“ im System PEZ 5 wurde bisher nur bei WMen aus der lettischen Population nachgewiesen</p>	
1070-17 / 1073-17 (Spar 1)	<p><b>Typisierungserfolg*</b></p> <p>Volpprofil: PEZ1: 118, FHC2014: 144, FHC2010: 224, PEZ5: 92/101, PEZ20: 191, PEZ17: 265, PEZ3: 115, PEZ6: 172/179, PEZ8: 205/217, FHC2079: 250/271, SNY-Test: positiv</p> <p>FCI-3-Hirshund 60±2% (z.B. Berner Sennenhund)</p> <p>Wolf 75±7% (russische Population)</p> <p>FCI-3-Hirshund 60±2% (z.B. Berner Sennenhund)</p>	<p>Wolf oder Wolfmischung. Es zeigt sich eine erhöhte genetische Übereinstimmung mit WMen der russischen Population (&gt;70%). Das Allel 92 wurde bisher nur bei Wölfen aus der russischen Population detektiert.</p>	
Id. Nummer	Typisierungserfolg*	Assoziationsanalyse	Beurteilung/Bemerkung

#### **4. Éléments juridiques**

La protection accordée par le droit de l'environnement à certaines espèces sauvages ne concerne que les espèces dites « pures » présentant un intérêt au titre de la conservation de la biodiversité (Article L411-1 Code de l'environnement).

L'hybride chien-loup, non seulement n'a aucun intérêt génétique pour le développement des chiens, ni celui des loups. Il risque de « polluer » génétiquement le *Canis lupus lupus* en lui faisant perdre ses caractéristiques génétiques (Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur le territoire français, article 2, *Canis lupus lupus*).

Les individus hybrides causent des dommages identiques à ceux des espèces exotiques envahissantes que les conventions internationales cherchent à éliminer ou à contrôler.

Ni domestique – sauf s'il est issu d'un élevage – ni espèce sauvage, l'hybride n'a aucune reconnaissance par le droit qui n'est pas intervenu pour le réglementer alors que sa dangerosité l'exigerait (le règlement UE N°1143 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotique envahissantes du 22 octobre 2014).

Il est anormal que des animaux domestiques, d'élevage ou familiers, reconnus et protégés par la loi, soient massacrés dans des conditions indignes du bien-être animal par des hybrides qu'il revient aux pouvoirs publics de neutraliser.

RAPPEL: le pastoralisme, par sa contribution à la protection des paysages et au développement de la biodiversité, est reconnu d'intérêt général par la loi ( Art L.113-1 du code rural)

## **5. Conclusions**

Notre motivation initiale était de répondre à nos questions successives restées sans réponses depuis le début du retour des “loups”.

Cette démarche collaborative a visé à réaliser des prélèvements ADN en vue d’analyses, puis d’analyses morphologiques, pour confirmer ou infirmer les données officielles sur :

- . le nombre de loups,
- . les origines des loups,
- . l’hybridation et
- . la responsabilité des loups dans les attaques

Les résultats de ces 2 analyses croisées corroborent nos intuitions et montrent :

- . un nombre de loups supérieur (10) à celui annoncé officiellement par l’ONCFS (1 loup) en Aveyron (front de colonisation)
- . l’existence réelle d’individus hybrides (20 hybrides sur 20 analyses complètes) malgré la négation puis une acceptation timide de l’ONCFS depuis peu
- . des marqueurs de loups (gènes russes, gène 80) incohérents
- . la responsabilité des loups dans des attaques réfutées par l’ONCFS

**Plusieurs questions se posent et se reposent à nous :**

- Le nombre de loups officiellement recensé en Aveyron (3) est contestée par les analyses avec un minimum de 10 (prélèvements réalisés uniquement sur le Larzac). Cet écart ré-interroge le nombre officiel de loups en France (360). Qu’en est-il réellement ?
- L’ONCFS a changé dernièrement sa méthode d’estimation du nombre des loups (notamment en intégrant les attaques sur troupeau) d’où une augmentation soudaine de 60 loups supplémentaires. Et si sa méthode n’était pas encore fiable ?
- L’ONCFS propose une fourchette du nombre de loups aux services de l’Etat. Quelle est l’hypothèse retenue par les Ministères ? haute ? moyenne ? basse ?
- Des gènes russes ont été retrouvés dans les Abruzzes. Comment expliquer sa présence ?
- Des réintroductions de loups d’Europe de l’Est ont ils été réalisés en Italie pour apporter du capital génétique faisant défaut (consanguinité des loups italiens et hybridation avec les chiens) comme indiqué dans le Plan de conservation des loups de 2003 validé par l’Europe ?
- Quelle est la part des lâchers clandestins de loups dans l’expansion de leur population ?
- L’allèle 80 semble spécifique du loup italien. Les loups en France étant officiellement d’origine italienne, pourquoi ne retrouve-t-on pas l’allèle 80 dans les loups en France ?
- Les loups n’ont pas peur des humains. Est-ce une conséquence de l’hybridation (croisement naturel ou croisement issus d’élevages clandestins) entre le chien domestique et le loup ? Est-ce une adaptation des loups pour lesquels les humains ne sont pas des prédateurs ? Un effet conjugué ?
- Pourquoi les loups hybrides ne sont pas sortis du plafond annuel ?

Malgré nos faibles moyens humains et financiers, nous nous sommes attachés à nous entourer de scientifiques et respecter des protocoles de prélèvement. Nous n'avons pas la prétention de remplacer les travaux réalisés par les organismes officiels ayant les moyens et l'autorité pour le faire.

L'objet de notre travail n'est pas d'officialiser un taux d'hybridation et le nombre de loups en France car les prélèvements sont trop faibles pour y parvenir.

D'autres perspectives sont à étudier par le collectif organisateur des analyses :

. Dorénavant les prélèvements d'ADN seront réalisés le plus souvent possible devant la presse régionale et les résultats lui seront communiqués en temps réel.

. Etats génétiques des parcs animaliers en France. Nous demandons de réaliser à nos propres frais des prélèvements de salive des loups en captivité. En effet, en 2003, l'enquête parlementaire a conclu qu'il ne pouvait pas y avoir de loups italiens issus des parcs animaliers car il n'y avait pas de loups italiens dans les parcs animaliers. Or dans nos analyses nous retrouvons des gènes russes et des pays de l'est dans les loups "sauvages". Nous aimerions vérifier les caractérisations génétiques des loups des parcs animaliers d'origine mongole, polonaise, russe ...) afin d'écarter l'hypothèse de loups échappés des parcs.

Nous souhaitons de L'ONCFS qu'il :

. revoit leurs marqueurs génétiques afin de mieux évaluer les hybrides et les origines européennes des loups.

. communique les analyses réalisés par le laboratoire d'écologie alpine (promesse faites en juillet 2017) et communiquer les résultats des analyses.

. réalise des analyses en double à l'étranger comme le recommandait l'enquête parlementaire de 2003 et communiquer les résultats des analyses.

. réalise systématiquement des prélèvements salivaires / poils sur les loups tués légalement ou par accident et communiquer les résultats des analyses.

. En cas de doute lors d'un constat de prédation, nous souhaiterions qu'une analyse ADN soit systématiquement réalisée en sachant que résultat d'un prélèvement n'est pas nécessairement fructueux et communiquer les résultats des analyses.

A la veille de la signature du nouveau plan loups, nous réaffirmons que le retour des "loups" en France coûte très cher aux contribuables et ponctionne des aides agricoles (35 millions du 1er pilier de la PAC ... au détriment des aides bios et de l'ICHN) pour une espèce en bon état de conservation dans l'Europe de l'Est et dans le reste du monde et qui désorganise l'économie et la vie des territoires ruraux :

. élevage : coûts humains et financiers des prédatons, disparition des élevages d'animaux élevés en plein air et souvent sous sigles de qualité (agriculture biologique et/ou en AOP)

. tourisme et loisirs : parcs de protection fermant les espaces, fermetures ou déplacements des chemins de randonnée, morsures de chiens de protection ...

. environnement : fermeture des milieux, pression voir disparition sur certaines espèces animales fragiles (bouquetins, lagopèdes, tétras ...)

. financement par les Régions des futures "brigades loups"



**Le nouveau plan “loups” ne prend pas en compte la réalité de toutes ces conséquences néfastes et encore moins l’existence des hybrides sur le territoire alors même que l’ONCFS reconnaît de 7,5% d’hybrides dans la population lupine et que nos analyses sembleraient montrer que ce taux soit bien plus élevé.**

**Le plan d’action loup 2018-2023 a pour objectif d’atteindre un effectif de 500 individus à la fin du quinquennat. Au vue de l’exemple de l’Aveyron, il semblerait que cet objectif soit déjà atteint.**

---

**Ce travail basé sur le volontariat a mobilisé et mobilisera encore les différents acteurs de l’espace rural (éleveurs, élus, citoyens ...). C’est un exploit de réunir autant d’acteurs aux intérêts et d’origine géographique différents et au-delà des frontières nationales (Suisse, Allemagne, Italie).**

**Le fruit de cette collaboration pointe des dysfonctionnements récurrents. Nous espérons qu’il permettra l’évolution des méthodes et - surtout - une prise en compte du ressenti des acteurs des territoires et une communication sincère et transparente des résultats à l’ensemble des acteurs de la vie rurale.**